

Le dispositif de scolarisation des enfants du voyage du Loiret

Année scolaire 2018-2019

Qui compose l'équipe départementale du Loiret ?

- Une IEN Adjointe au DASEN, chargée de mission départementale pour la scolarisation des enfants du voyage : **Pascale TOUPE**
- Une coordinatrice départementale :
Mélanie JOUANNEAU, aire d'accueil de La Source
- 4 enseignantes itinérantes :
Marie-Jo GUILMENT
Céline ERTAULT de la BRETONNIERE
Nathalie LETENEUX
Marion JEAN-BAPTISTE

Pour toute question ou pour joindre rapidement une enseignante itinérante :

Tel : 02 38 76 71 81 ou 06 61 16 81 78

Courriel : enfantsduvoyage45@ac-orleans-tours.fr

Ressources : http://casnav.ac-orleans-tours.fr/les_enfants_du_voyage/

<http://eduscol.education.fr/cid61512/ressources-pour-les-efiv.html>

Pourquoi une équipe départementale ?

- Présence importante de voyageurs dans le Loiret (Aires d'accueil, terrains privés, grands rassemblements).
- Taux d'illettrisme important chez les voyageurs.
- Enfants non scolarisés et élèves scolarisés irrégulièrement.
- De nombreux enfants sortent de l'école primaire sans savoir lire.

Où interviennent les enseignantes itinérantes ?

- Dans les écoles maternelles et élémentaires qui accueillent régulièrement des voyageurs
- Dans les écoles maternelles et élémentaires qui accueillent ponctuellement des voyageurs
- Sur les aires d'accueil et éventuellement sur les terrains privés (liaison Ecole-Famille)

Quelles sont les missions des enseignantes itinérantes ?

Aider / Accompagner / Partager des outils :

- les enseignants qui scolarisent des enfants du voyage
- les élèves (inclusion dans l'école, dans la classe, apprentissages fondamentaux...)
- les directeurs (accueil des familles, visite de l'école, répartition dans les classes....questions diverses)
- les familles (lien avec l'école : explications, accompagnement...)

Comment les enseignantes itinérantes aident – elles ?

- Présence dans l'école à l'arrivée d'un groupe à effectif important.
- Evaluation diagnostique de l'élève et utilisation du livret numérique et d'un document de suivi des apprentissages : cahier de réussites et de progrès par exemple.
- Entretien avec l'enseignant
- Proposition d'aides différentes selon chaque cas :
 - o A la différenciation pédagogique dans la classe
 - Propositions de progressions, de fiches d'exercices, d'outils pédagogiques adaptés à l'élève.
 - Intervention auprès des élèves dans la classe.
 - o Prise en charge de groupes d'élèves pour développer les compétences dans les domaines fondamentaux, notamment la maîtrise de la langue.
 - o Parcours de l'élève : Assurer le suivi de la scolarisation de l'élève (Equipe éducative)

RAPPEL aux directeurs

Pour l'admission :

- Inscrire les élèves dans ONDE
- Demander l'adresse postale fixe à laquelle la famille reçoit ses papiers administratifs.
- Bien différencier le prénom civil du prénom usuel employé dans la famille.
- Demander si l'élève a un livret personnel de compétences et de suivi des apprentissages.
- Vérifier s'il a un Livret Scolaire Unique.
- Rappeler à la famille qu'elle devra demander un certificat de radiation.
- Inscrire les élèves dans leur classe d'âge sauf sur présentation d'un document de maintien.

Pendant la scolarisation :

- Inscrire l'élève dans le registre de la classe.
- Remplir le tableau de veille envoyé par l'IEN
- Renseigner le LSU
- Réagir à l'absentéisme (dès la maternelle) : écrire des mots dans le cahier de liaison, téléphoner aux familles, rencontrer les parents pour demander des explications...et contacter rapidement l'enseignante itinérante si aucune amélioration n'est constatée.
- Si ces accompagnements n'aboutissent pas faire un signalement pour défaut d'assiduité à la DSDEN.
- Penser si nécessaire à proposer aux voyageurs :
Les APC, interventions du RASED ...
- Constituer un dossier d'entrée ^{6^{ème}} en indiquant si nécessaire : « Passage en 6^{ème} avec un PPRE » ou un dossier de poursuite de la scolarité.
- Certaines familles ne demandent pas de certificat de radiation. Après une absence de 15 jours et après avoir essayé de contacter la famille, il est conseillé de radier l'élève si vous pensez que la famille a quitté la commune.

Au départ :

- Radier l'élève sur ONDE
- Remettre aux parents en certificat de radiation et éventuellement de poursuite de la scolarité, un Livret Personnel de Compétence et de suivi en expliquant l'importance de ces documents.